



**SAISON 2015/2016
ANNONCEMENT
CHALLENGE OPEN 38 È 6 février 2016
GRENOBLE - ISERE**
À oooOoooÀ

| | |
|--|-------------------|
| 1.Règles générales..... | 2 |
| 2.Catégories Distances :..... | 2 |
| 3.Règles de course : | 2 |
| 4.Glace et Pistes | 2 |
| 5.Inscriptions | 2 |
| 6.Programme | 3 |
| 7.Assurance des patineurs..... | 3 |
| 8.Service médical..... | 3 |
| 9.Equipement des patineurs..... | 3 |
| 10.Hébergement des patineurs | 3 |
| 11.Organisation | 3 |

À oooOoooÀ

Sous l'égide de la Ligue Auvergne Rhône Alpes des sports de glace, le Club de Glace de l'Amicale Laïque d'Echirolles organise le Challenge OPEN 38 isere de Short track qui se déroulera à la patinoire Pole Sud 1 avenue d'Innsbruck 38000 GRENOBLE ISERE le Samedi 6 Février 2016.
La compétition est organisée conformément au règlement sportif national de la CSNPV et au mémorandum des compétitions short track.

1. Règles générales

Le challenge se déroulera conformément aux règles énoncées par le présent announcement. Il est ouvert aux patineurs détenteurs d'une licence auprès d'une fédération membre de l'ISU. Pour les patineurs de clubs français affiliés à la FFSG, ils doivent être titulaires d'une licence compétition vitesse respectant les règles fixées dans le règlement susvisé.

2. Catégories Distances :

•**Catégorie 1 : Juniors E ayant un temps au 500m supérieur à 57,00** : regroupés en catégories, et classés par temps pour former 2 ou 3 poules de même nombre de patineurs. Ces poules établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement par poules sera effectué.

| Catégories | Distances |
|----------------------------|-------------------------|
| Junior E - poule 1 (mixte) | 333 m - 333 m – SF 500m |
| Junior E - poule 2 (mixte) | 333 m - 222 m – SF 500m |
| Junior E - poule (mixte) | 222 m - 111 m – SF 333m |

•**Catégorie 2 : FUN (mixte)** : regroupe les patineurs séniors, juniors A et Junior B qui ont leur temps au 500m supérieur à 57,50

Distances courues : 500m – 500 m – SF 1000m

•**Catégorie 3 : CONFIRMES : autres patineurs** : regroupés sans critères de sélection, et classés par temps pour des poules de même nombre de patineurs. Ces poules établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement par poule sera effectué.

Distances courues : 500m – 500 m – SF 1000m

Suivant le nombre d'inscrits et les contraintes de timing, l'organisateur se réserve la possibilité d'apporter avant la compétition des modifications sur les catégories ou les distances.

3. Règles de course :

Chaque distance se déroulera sur deux tours (heat, finales), classement au temps du 1^{er} tour pour constituer les finales (A, B, C, ...). La 3^e distance sera répartie en fonction du résultat des 2 premières distances

Pour chaque catégorie, il sera établi un classement hommes et un classement dames séparé à l'issue de la compétition. Le vainqueur par catégorie est celui qui a le plus petit total de point (addition des places obtenues sur chaque distance).

Le programme des épreuves sera calé définitivement en fonction du timing du challenge qui le précède.

4. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 60x30m sur laquelle seront tracées 5 pistes de 111,12m. **60x30, tracé 5 pistes**

Le tour de la patinoire sera recouvert de matelas de protection

5. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié compétition pour la saison en cours et avoir effectué les temps visés ci-dessus.

Les patineurs membres d'un club étranger devront certifier leur appartenance et l'approbation d'une fédération membre de l'ISU. Ils devront pouvoir le justifier sur demande.

Dans le cas d'un challenge et d'un Trophée National le même week-end, les inscriptions doivent être effectuées pour les deux compétitions séparément.

Les inscriptions par les présidents de club ou son représentant devront être effectuées comme suit :

Préinscriptions au plus tard le 24 janvier 2016
et confirmation au plus tard le 31 Janvier 2016

Les inscriptions doivent être faites par l'intermédiaire du site web: www.short-track.fr

Avec information par mail à

bertrand.mius@wanadoo.fr et murielle.audemard@orange.fr

Le montant des frais d'inscriptions est de **15 € par patineur**, à régler par Chèque/ cash à l'ordre du CGALE, à régler à l'accueil **avant la compétition**. Leur paiement conditionne la remise des bonnets. Une caution de 50 € par club est exigée pour la remise des bonnets, jusqu'à leur complète restitution à l'issue de la compétition.

6. Programme

Le programme est le suivant :

Samedi 06 Février 11h00 Réunion des coachs :

Samedi 06 Février 12h00: Echauffement challenge :

Samedi 06 Février : remise des récompenses

Le challenge est suivi d'une étape du trophée national, voir l'annonceur parallèle.

La réunion officielle de la compétition pour la partie short-track se tiendra sous la responsabilité du Juge arbitre de la compétition **Bernard FAURE** et du Compétiteur Steward **Bertrand MIUS**

7. Assurance des patineurs

Il appartient à chaque club de veiller à ce que les patineurs aient une assurance suffisante.

8. Service médical

Présence d'un service médical de secours et d'évacuation.

9. Equipement des patineurs

Les patineurs devront être équipés d'une combinaison lycra au nom de leur club, d'un casque homologué, d'une paire de gants, d'un protège cou de genouillère et de protège-tibias. Le port de la combinaison en kevlar est fortement conseillé.

Les bouts de lames doivent avoir un arrondi d'un rayon de 10mm (pièce de 20 cts)

Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

10. Hébergement des patineurs

L'hébergement des patineurs et de leurs accompagnants est l'affaire de chaque club qui pourra à cet effet s'adresser à l'office du tourisme de Grenoble. Une liste des hôtels disponibles est jointe à l'annonceur.

11. Organisation

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participant dans chaque catégorie.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à

Murielle AUDEMARD

0682343615

murielle.audemard@orange.fr

Fait le Lundi 28 Décembre 2015

Murielle AUDEMARD